

CHSM DU 1^{ER} JUILLET 2010

DECLARATION LIMINAIRE FO FINANCES

Ce CHSM se tient dans un contexte interne bien particulier : FO Finances tient tout d'abord, à souhaiter aujourd'hui la bienvenue (et aussi bon courage) au nouveau Directeur dont la nomination était très attendue après le « *vide administratif* » qui perdurait depuis le début de l'année suite au départ du Directeur de la DPAEP et de la sous-directrice. Cette situation a pesé sur nos travaux, ainsi, la note d'orientation 2010 discutée lors du CHSM du 3 décembre 2009 a été très tardivement adressée cette année, en avril dernier, aux Présidents des CHS-DI. Elle aurait pourtant été bien utile aux CHS-DI qui se sont réunis bien avant cette date ! Par ailleurs FO Finances a déploré que la réorganisation du Secrétariat Général entraîne le report à ce jour de la date du CHSM prévu le 11 mai dernier.

Ces perturbations internes ne sauraient par ailleurs masquer un contexte social dramatique : projet de réforme des retraites injuste, austérité budgétaire, suppressions massives d'emploi de fonctionnaires de l'ordre de 100 000 entre 2010 et 2013 dont Bercy produirait à nouveau le plus gros effort à raison de 56 à 57% des effectifs partants non remplacés, **réformes** engagées, dans la précipitation et sur tous les fronts.. sans compter le gel des traitements des fonctionnaires en 2010. Ces mesures qui remettent en cause la qualité du service public engendrent détérioration des conditions de travail et souffrance dans tous les services et pour tous les agents qui les subissent (c'est à dire tous !) incertitude permanente, angoisse, manque de lisibilité, de reconnaissance comme l'attestent les rapports annuels des IHS et des Médecins de Prévention que nous allons aborder aujourd'hui.

Cette situation exige des moyens et donc des réponses !

- Renforcement **du réseau des acteurs Santé Sécurité au Travail** en poursuivant le recrutement de Médecins de Prévention manquants, d'Assistants Régionaux à la Médecine de Prévention (ARMP), d'IHS, de Secrétaire-Animateurs, en accordant enfin aux ACMO les moyens d'exercer leurs missions considérablement alourdies par les restructurations et l'élaboration du Document Unique.

- Répondre enfin aux urgences du terrain : FO Finances alerte une fois de plus le Ministère sur le suivi médical des **agents des ex-CCV qui ont inhalé des substances CMR** dangereuses pour leur santé. Fiches et attestations d'exposition doivent leur être délivrées quel que soit leur lieu d'affectation : au MEEDDM comme au sein des autres Directions Générales des Ministères Economique et Financier.

- Dans ce difficile contexte de réformes tous azimuts **la souffrance au travail** est un sujet qui interpelle tout particulièrement la Fédération des Finances FO.

FO Finance réaffirme que la **prévention de la souffrance au travail et des suicides (25 en 2009)** doit enfin être prise à bras le corps quant aux éléments déclencheurs afin que soient mises en œuvre les nécessaires mesures de prévention. Les causes essentielles liées à l'activité professionnelle sont à présent bien connues à travers les nombreuses et récentes études et rapports (notamment ceux des IHS

et Médecins de Prévention) : elles sont liées aux suppressions d'emplois, à l'organisation du travail, aux méthodes d'évaluation, aux charges de travail, aux restructurations et réorganisations permanentes, à la diminution des surfaces de bureaux, au management par les indicateurs, autant d'éléments qui engendrent pour les agents insécurité, inquiétude et souffrance au travail.

Quand les Ministères accepteront-ils réellement d'en tirer les leçons et de modifier cette politique ?

La proposition de structuration du plan ministériel de Prévention inscrite à l'ordre du jour de ce CHSM est à cet égard, un point important. Mais ce plan aussi ambitieux qu'il nous est présenté, ne sera réellement efficace que s'il s'attaque enfin aux causes en évitant ainsi de ne traiter que les effets. Pour y parvenir, de réels moyens sont nécessaires mais le contexte budgétaire actuel et la poursuite des suppressions de postes que vous avez décidée ne peuvent pour FO Finances, que générer de sérieux doutes en la matière !

Sans compter les nouvelles annonces du Conseil de Modernisation des Politiques Publiques relatives notamment aux mutualisations des fonctions supports (quid des politiques ministérielles Action Sociale/Hygiène et Sécurité ?) et également le transfert annoncé de la moitié des effectifs de l'Administration Centrale de Bercy en proche banlieue qui ne font que surajouter au mal-être ambiant !

Enfin, à ce contexte insoutenable : réduction budgétaire, suppressions de postes, réformes incessantes (RGPP, REATE), viendront s'ajouter dès l'année prochaine les nouveaux textes de loi, décrets et circulaires d'application issus du protocole Fonction Publique « Santé au Travail » dont la mise en œuvre ne sera pas des plus simples !

Quoi qu'il advienne, FO Finances :

- s'opposera à toute remise en question des acquis ministériels en la matière,
- réaffirme son opposition à toute politique de Santé Sécurité au Travail sous l'égide des Préfets,
- **mettra tout en œuvre pour que les droits des agents en matière de Santé Sécurité au Travail /Prévention médicale soient non seulement garantis et préservés mais aussi améliorés dans le cadre d'une politique ministérielle et d'un réseau ministériel lui-même préservé et renforcé.**

Ordre du jour :

- 1 – Rappel des points du GT du 09 avril 2010.
- 2 - Rapport annuel 2009 des Inspecteurs Hygiène et Sécurité.
- 3 - Rapport annuel 2009 Médecine de Prévention.
- 4 - Proposition de structuration du plan ministériel sur la Santé Sécurité au Travail.
- 5 - Situation des crédits et Service Commun des Laboratoires : financement de sorbonnes.
- 6 - Proposition d'étude sur les discriminations liées à la santé (retour au travail).
- 7 - Point d'information sur les nouveaux marchés de nettoyage par le Service des Achats de l'Etat (SAE).

1 - GROUPE DE TRAVAIL DU 9 AVRIL 2010 : RAPPEL DES POINTS.

Rappelons que ce GT était consacré aux trois points suivants : futur outil informatique du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels ; réécriture de la doctrine d'emploi des ACMO et plan d'action de formation en Santé Sécurité au Travail.

Concernant la doctrine d'emploi des ACMO, FO Finances a réaffirmé que **sa nouvelle rédaction ne devait pas être en retrait par rapport à la précédente**. FO Finances a ainsi rappelé que les missions et compétences suivantes : aménagement des postes de travail, analyse des accidents de services, prévention des risques psychosociaux, de l'amiante, nettoyage des locaux, doivent demeurer dans la nouvelle doctrine d'emploi. FO Finances a insisté à nouveau pour que soit donné aux ACMO le temps nécessaire pour assurer leurs missions. Il est précisé dans la doctrine d'emploi de 1996, que **leur disponibilité « peut aller jusqu'au temps complet »**. FO Finances a demandé le **maintien de cette précision** qui ne figure plus dans le projet de réécriture de la doctrine d'emploi. Le compte-rendu complet de ce GT figure dans la circulaire fédérale N°3-2010.

2 - RAPPORT ANNUEL 2009 DE L'INSPECTION HYGIENE ET SECURITE (IHS)

Le rapport annuel rappelle que l'Inspection Hygiène et Sécurité de nos Ministères Economiques et Financiers a fêté ses 20 ans en 2009. FO Finances a apprécié ce rapport annuel très clair, bien présenté, photos à l'appui. Comme chaque année, il a été établi à partir des données du terrain. Il rend compte de l'activité des IHS dont la principale mission est de relever l'absence ou la mauvaise application de la réglementation. Ce rapport rassemble les observations des IHS sous forme de données statistiques permettant de suivre leur évolution depuis 2005.

1 - L'ACTIVITE DE CONTROLE DES IHS : UN CONSTAT, DE NOMBREUX POINTS NOIRS PERSISTENT.

Page 7 du rapport, les IHS rappellent **qu'ils ne peuvent ni invoquer ni recourir à des sanctions** en cas du non-respect de la réglementation. FO Finances regrette qu'ils n'aient pas de moyens de coercition. En outre, Le rapport préconise un dialogue social de qualité pour permettre l'efficacité de la mission de contrôle de l'IHS ce que partage FO Finances en demandant un réel dialogue social et non un simulacre où le rôle des partenaires sociaux se limiterait à entériner les propositions de l'administration.

Page 9, on note que « chaque rapport de visite se traduit par l'établissement d'un rapport écrit qui **n'est pas assorti de moyens spécifiques** pour imposer la mise en œuvre des mesures préconisées. ». Page 23, le rapport note que « *l'IHS de Bordeaux mentionne que depuis l'arrêt du financement des vérifications électriques par les CHS, des directions, invoquant des contraintes budgétaires, ne réalisent pas systématiquement les mises aux normes nécessaires.* ». Le rapport constate aussi la charge trop lourde qui pèse sur les ACMO. On touche là, à nouveau, au nerf de la guerre : les moyens budgétaires et humains. En effet, tout au long du rapport, sont énumérés des problèmes hygiène et sécurité engendrés par ces mêmes manques de moyens.

Page 60, il note que : « *La moitié des **risques de chutes de plain-pied** est constituée par des sols glissants ou détériorés (différence de niveau, moquette endommagée, trous, escaliers dangereux...). L'autre moitié représente des fils au sol sans protection dans des lieux de passage.* ». Ces fils sont souvent mis dans des goulottes dont le vrai nom est protège-câbles. Ces mêmes protège-câbles servent de prétexte à l'absence de réalisation des travaux nécessaires et les agents chutent dessus ! En Moselle à la DGFIP (filière gestion publique), lors de la préparation du plan annuel de prévention (PAP), de nombreux travaux visant à l'amélioration de l'Hygiène et Sécurité ont été proposés par l'administration. Mais lorsque les crédits 2010 ont été délégués, avec une grosse coupe franche, plus de la moitié des projets a du être abandonnée au mépris de la sécurité des agents !

Pages 64 et 78 sont pointées, cette année encore, **les carences des prestataires de nettoyage** : « *Il existe un réel décalage entre les appréciations portées par les IHS et le bilan de satisfaction établi par le Service des Achats de l'Etat concernant les prestations couvertes par les marchés régionaux.* »

Page 69, les IHS rappellent en outre que « *pour des raisons de **prévention du risque incendie**, les locaux de travail doivent être régulièrement dégagés de tout encombrement. Par ailleurs, la bonne tenue et le nettoyage des locaux contribuent à la sécurité des tâches. Des locaux mal entretenus peuvent provoquer certains risques, exemple : chutes sur sol glissant, et blessures.* ». Et pour couronner le tout, page 29, « *le risque incendie est perçu comme improbable par les gestionnaires de sites.* » ! FO Finances ne saurait admettre une telle attitude !

Page 71 : « *La **vétusté de nombreux petits sites** est soulignée par les IHS.* ».

Page 75 concernant les installations sanitaires : « *les attentes des agents sont fortes car la qualité et l'entretien des installations sanitaires influent sur le sentiment de respect qu'ils peuvent ressentir au sein de leur environnement de travail.* » Par ailleurs : les IHS ont relevé « *de très nombreux cas de **sanitaires mal entretenus, en mauvais état ou insuffisamment équipés.*** ». Notons au passage que les services de l'aéronavale (Douane) semblent cumuler tous ces défauts ! Les autres points noirs sont légions : vitres sales (page 80), mauvais entretien des VMC (page 83), coins repas organisés au petit bonheur la chance (pages 87 et 89), postes dans les « caves » (page 105). Les chefs de service n'ont pas pris la mesure du fait que **les mauvaises conditions de travail sont source de souffrance au travail** : « *De mauvaises conditions matérielles de travail ne sont pas sans incidence sur la santé physique et mentale des agents. On sait que le stress, premier risque psycho-social, peut être provoqué par une ambiance de travail bruyante. De même, un éclairage adapté est de nature à créer fatigue et tension nerveuse.* » (page 91)

Page 107, les IHS notent une **dégradation des ambiances sonores**, avec la montée en puissance des **plateaux paysagers, générateurs de stress** ce que FO Finances dénonce régulièrement. Quant au suivi des observations IHS : à quoi bon relever des irrégularités si rien ne change et que l'on se retrouve avec les mêmes problèmes à la visite suivante ? A cet égard, FO Finances regrette qu'un **seul CHS sur deux ne s'intéresse aux suites** à donner à ces mêmes irrégularités.

La majorité des points noirs relevée par les IHS est malheureusement récurrente : FO Finances continuera à tout mettre en oeuvre pour que l'administration applique la réglementation !

2 - L'ACTIVITE DE CONSEIL ET D'ANIMATION.

Compléments du travail de contrôle, l'activité de conseil, d'animation et de formation des IHS a pris de l'importance au fil du temps. Leur rôle est important dans la formation des gestionnaires de sites. Elle est à poursuivre pour que les points noirs soient éradiqués. L'IHS est ainsi devenu un acteur majeur du dispositif Santé Sécurité au travail.

Des efforts de recrutements ont permis l'arrivée de trois IHS : un à Strasbourg et deux IHS en Ile-de-France Est et Ouest mais les charges de travail en augmentation nécessitent pour FO Finances un étoffement **du réseau** à commencer par le recrutement des Secrétaires-Animateurs dans les 5 CHS-DI qui en sont dépourvus.

Dans un contexte de mises en place de nouvelles structures régionales, FO Finances a réaffirmé son attachement à l'indépendance des IHS, au pilotage ministériel du réseau et **son opposition à toute mutualisation sous l'égide des Préfets.**

Développement Durable : élément positif, un premier bilan a été fait dans le rapport mais, pour FO Finances, le recyclage du papier, du matériel informatique remis au Domaine, la sensibilisation des

chefs de service et des agents doivent se poursuivre et s'améliorer. Il en est de même pour les nanoparticules et leurs conséquences sur la santé des agents.

► **Le président du CHSM** a annoncé que le réseau qui comprend actuellement **17 IHS pour 22 régions**, sera complété par le **recrutement d'un coordonnateur national** qui devrait prendre ses fonctions fin 2010. Il a précisé que la possibilité pour les IHS de pouvoir sanctionner n'avait pas été retenue par l'accord « Santé Sécurité au Travail » Fonction Publique. Il a également évoqué la tenue de réunions : un GT sur « la qualité de l'air intérieur » ; un GT « Développement Durable ». Un GT pluridisciplinaire (ergonomes – médecins- IHS) sur l'ergonomie et l'aménagement des locaux est à l'étude. Le module « accessibilité des personnes handicapées » sera prêt en 2011. Par ailleurs les IHS et les Médecins de Prévention travaillent à la rédaction de fiches techniques. Il a précisé que le poste de **Secrétaire-Animateur (SA)** du 93 serait pourvu au 1^{er} septembre. Les autres postes de SA sont ouverts pour le Calvados, la Manche, l'Yonne et la Nièvre qui en sont dépourvus. Pour ce recrutement, la priorité est donnée aux agents de Centrale dans un premier temps et aux services déconcentrés dans un second temps. Des discussions sont en cours sur les **conséquences à tous les niveaux de la refonte de la réglementation** qui verra la mise en place de CHS-CT. Le maintien de l'interdirectionnalité a été réaffirmé. Paris ne devrait avoir qu'un seul CHS au lieu de trois, Mayotte sera dotée d'un CHS après les élections de 2011.

3 - RAPPORT ANNUEL 2009 DE LA MEDECINE DE PREVENTION

1 - Les points essentiels du rapport 2009

Un important volume d'activité : plus de 55 000 visites médicales de tout type avec un **contexte de pandémie** qui a généré de nombreuses visites médicales spontanées ; les situations de **mal-être et de souffrance au travail** ont amené davantage d'agents aux consultations médicales avec un temps d'écoute de plus en plus long.

FO Finances a apprécié le rapport et l'importance de son contenu mais a déploré l'absence de l'état détaillé du réseau des Médecins de Prévention. FO Finances revendique des Médecins dans les départements qui en sont dépourvus : 01-08-12-14-2A-56-61 **ainsi qu'à la DNRED (Douane)** et des médecins supplémentaires dans les départements 69-93-75-78-91-13-44.

Pour FO Finances, il faut **améliorer l'utilisation de la fiche de liaison** qui sert à déclencher les surveillances médicales particulières (SMP) des agents. Ces SMP résultent du signalement préalable des services RH aux Médecins. La formation des services RH doit être poursuivie d'autant qu'ils sont impactés par les nombreuses restructurations qui entraînent disparitions, fusions (DDCCRF ; DREAL ; DIRECCTE ; DDI ; création des SIP ; des DRFIP...). Ces restructurations rendent difficile l'identification du bon interlocuteur.

Les **visites médicales de pré-reprise** sont, d'après le rapport **significativement en baisse**, leur intérêt est mal compris. Celles-ci doivent pourtant éclairer le comité médical qui doit se prononcer sur la reprise et anticiper d'éventuelles propositions d'aménagements de postes. Les **conditions de reprise sont de plus en plus difficiles** pour les agents après congés de longue maladie (CLM) et congés de longue durée (CLD).

Pour FO Finances, **le nombre de réponses de l'administration** aux propositions d'aménagements de postes des Médecins de Prévention doit être amélioré. En effet, sur 4166 propositions d'aménagement, 2871 ont été acceptées et 2068 ont été suivies d'effet. Le rapport rappelle, à juste titre, que **l'administration doit informer le Médecin des suites** qu'elle donne aux propositions et qu'un **refus doit toujours être motivé**.

Les risques psychosociaux ont fait l'objet d'un long développement enrichi par les remontées du terrain des Médecins coordonnateurs régionaux. **Les situations de mal-être et de souffrance au travail ont amené davantage d'agents aux consultations médicales.** Lors des visites de postes, les Médecins constatent que les nouveaux outils informatiques, les modifications de méthode de travail, les réorganisations de tâches, les réductions d'effectifs et de moyens sont facteurs de stress. Pour FO Finances il faut aller au-delà, du constat. Il est temps **d'agir sur les causes : l'organisation du travail, les suppressions d'emplois, les réductions budgétaires.**

25 suicides ont été recensés en 2009 mais comme l'année précédente, la question des circonstances, des liens avec l'organisation du travail reste entière et il en est de même pour les tentatives de suicides qui n'ont, elles, même pas été recensées !

SURVEILLANCES MEDICALES SPECIALES (SMS) : LE RISQUE PSYCHOSOCIAL

- 2 105 situations de souffrance au travail exprimées (1 872 en 2008) ;
- 258 situations de violence physique ou verbale
- 208 situations de « harcèlement moral » évoquées par les agents ;
- 97 états d'épuisement professionnel déclarés ;
- 100 syndromes psycho-traumatiques constatés ;
- 25 suicides dont 1 sur le lieu de travail

Accidents du travail : FO Finances a dénoncé la faiblesse du nombre d'enquêtes. Sur 644 accidents de service et de mission, seules 44 enquêtes ont été menées en association avec les Médecins ; sur 408 accidents de trajet, seulement 10 enquêtes ont été diligentées.

Maladies professionnelles : les troubles musculo-squelettiques (TMS) en constituent la plus grande partie. En 2009, 73 maladies professionnelles ont été déclarées dont 68 TMS avec au final seulement 35 d'entre elles reconnues maladies professionnelles. Il faut remédier à la « sous-déclaration » qui persiste encore aussi bien à Bercy que dans la Fonction Publique en général.

FO Finances a dénoncé un dysfonctionnement évoqué dans le rapport : la difficulté pour les chefs de service **d'organiser les convocations**. Il est anormal que les secrétariats des comités médicaux et Commissions de Réforme informent les chefs de service du passage de leurs agents dans ces commissions.

2 - LES RECRUTEMENTS EN COURS ET A FAIRE

► **Le Président du CSHM** a précisé qu'un point complet sur l'état du réseau de la Médecine de Prévention sera fait lors du GT « santé au travail » du 10 septembre prochain. Il a tenu malgré tout à donner quelques éléments chiffrés. La contractualisation des Médecins de Prévention est en progression. Les non-contractualisés sont principalement ceux qui sont concernés par le décret (à paraître) relatif au cumul des emplois dans la Fonction Publique. Certains n'ont pas encore signé leurs contrats.

Situation au 1^{er} juillet 2010 : 124 Médecins à Bercy et 5 Médecins sous conventions Inter-entreprises soit 129 dont 1 en CLM (congé de longue maladie) et 5 en disponibilité soit 123 Médecins.

Recrutement et postes à pourvoir : 23 vacances de postes au 1^{er} janvier 2010 dont 8 dans des départements mono Médecins (les départements sont alors sans médecin). Au 1^{er} juillet 2010, il reste

16 postes à pourvoir dont 7 dans des départements sans Médecins : 5 contrats sont en négociation très avancée, resteraient 11 Médecins à recruter dont 5 dans des départements sans Médecin (Ain, Ardennes, Aveyron, Haute-Marne et Yvelines). En considérant les départs en retraites, il y aurait 11 recrutements en 2010 (sans compter les 5 en cours). La tendance actuelle serait une meilleure attractivité du Ministère malgré un important turn-over et une forte concurrence. Pour recruter, des avis sont en permanence publiés dans la presse spécialisée.

Un point sur les **lieux de consultations médicales** sera également fait au GT « santé au travail » de septembre.

3 - Restructurations : agents de la DGCCRF en souffrance en Moselle, dans la Somme et dans le Calvados :

Moselle : Suite à la réforme qui a lourdement affecté la DGCCRF, la souffrance au travail est devenue criante dans ses services en Moselle. A tel point que les organisations syndicales locales représentées au CHS-DI 57, CGT, CFDT, Solidaires et FO, ont demandé et obtenu la tenue d'une plénière CHS spécialement consacrée à la souffrance au travail dans les services de la CCRF de Moselle le 29 juin dernier avec la participation des Directeurs de la DIRECCTE et de la DDPP. Face aux constatations du Médecin de Prévention et des organisations syndicales, les 2 Directeurs ont tout d'abord opposé un réel déni des problèmes et ont même joué la provocation en évoquant la primauté des objectifs sur la santé des agents ! Face aux représentants syndicaux bien décidés à ne plus passer le problème sous silence, les Directeurs ont fini par reconnaître à demi-mot la réalité de ces problèmes, et sont même allés jusqu'à demander aux organisations syndicales des solutions ! FO a rappelé son opposition à cette réforme (RÉATE) tout comme elle condamne la RGPP et qu'elle refusait de souscrire en quelque sorte à la co-gestion. C'est quand même fort de demander aux OS après coup de colmater les brèches ! Ce qui se passe en Moselle n'est pas un cas isolé (au sein de la DGCCRF on peut citer Caen, Rennes ou Vannes..). Il s'agit des conséquences de réformes qui n'ont d'autre but que de réduire les dépenses publiques et finalement de détruire la Fonction Publique. A la CCRF Moselle, un questionnaire rendu anonyme va être distribué aux agents. FO espère en parallèle que la hiérarchie a bien saisi le signal d'alerte et saura en tirer toutes les conséquences. FO n'a en outre pas manqué de rappeler que l'employeur est du point de vue juridique, responsable de la santé physique et mentale de ses agents..

Dans le **Calvados :** les agents de la CCRF en Basse-Normandie-Caen souffrent des mêmes problèmes : transfert de sites, dédain du DDTP au CTP de la CCRF, locaux vétustes ne respectant pas les dispositions réglementaires en hygiène et sécurité. Il en est de même dans la **Somme où les agents CCRF** subissent eux aussi ces réformes. Les fusions, regroupements de services, de Directions au niveau local engendrent de grandes inquiétudes quant à l'avenir professionnel des agents..

4 - Contrôle des arrêts-maladie des fonctionnaires.

L'article 91 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2010 autorise **l'Expérimentation, pour deux ans**, jusqu'au 26 mars 2012, du transfert aux caisses primaires d'assurance maladie (CPAM) du contrôle des arrêts maladie des fonctionnaires. Pour ce faire, une convention a été signée entre la DGAFP et la CNAM Les administrations concernées sont celles situées dans le ressort des CPAM de Clermont-Ferrand, Lyon, Nice, Rennes et Strasbourg/Sélestat/Haguenau ainsi que certains services centraux des ministères financiers sur Paris dont l'administration Centrale de Bercy. 170 000

agents de la Fonction Publique d'Etat sont ainsi concernés. L'expérimentation porte sur le contrôle des arrêts maladie d'une durée inférieure à six mois consécutifs et hors CLM et CLD. Le contrôle des **heures de sortie autorisées est expérimenté sur le site de Lyon. FO Finances a réitéré son opposition** à ce contrôle que le gouvernement voulait intégrer dans l'accord Santé au travail Fonction Publique du 20 novembre 2009.

4 – PROPOSITION DE STRUCTURATION DU PLAN MINISTERIEL SANTE SECURITE AU TRAVAIL (2010/2014)

Ce projet de plan se situe dans un contexte législatif et réglementaire bien particulier : Accord National Interprofessionnel du 2 juillet 2008 relatif au stress au travail ; Accord sur la Santé au travail dans la Fonction Publique du 20 novembre 2009 ; Plan Santé au Travail N°2 (2010/2014) présenté en juillet. Ces textes imposent, entre autre, aux Ministères l'élaboration d'un plan pluriannuel Santé Sécurité au Travail. Après avoir définis les axes de travail prioritaires qui sont : les Risques psychosociaux (RPS) ; les substances CMR ; les troubles musculo- squelettiques (TMS), l'objectif du plan est de lister les actions à mettre en œuvre. Le projet de plan propose :

- d'améliorer la connaissance des risques (Document Unique d'Evaluation des Risques ; mutualisation des bonnes pratiques concernant l'amiante ; mise en place d'indicateurs d'évaluation..) ;
- de replacer l'agent au cœur du dialogue social ;
- de former et informer.

A la lecture de ce projet de plan ministériel, FO Finances, tout comme les autres Fédérations, est « restée sur sa faim ». Il se contente de **lister les outils et actions déjà existants et utilisés** par nos deux Ministères (voir la note d'orientation 2010). Quant à la souffrance au travail, **les causes essentielles** pourtant bien connues de tous - organisation du travail, suppression d'emploi et de moyens - ne sont même pas abordées ! La formation dont l'importance est incontestable ne peut seule résoudre tous les problèmes.

Après une interruption de séance FO Finances et les autres Fédérations se sont mises d'accord pour que **du temps soit laissé à la réflexion pour améliorer ce texte**. Une nouvelle version, que FO Finances exige plus crédible, devrait donc émerger de GT informels avec un point d'étape pour le CHSM de décembre prochain. Pour FO Finances « l'accord régional Santé Sécurité au Travail DIRECCTE Basse-Normandie » pourrait être fort utile au débat : charge de travail, organisation du travail, ligne managériale y sont clairement évoquées.

5- POINT SUR LES CREDITS.

- a) Demande de co-financement d'études ergonomiques pour les SIP de la DGFIP suivants :
- | | |
|------------------------|-------------------|
| - Mulhouse (68) | - Draguignan (83) |
| - Nice Thiers (06) | - Saint Malo (35) |
| - Mérignac (33) | - Istres (13) |
| - Sables d'Olonne (85) | |

Soucieuse des conditions de travail des agents, FO Finances s'est déclarée favorable à ces demandes de co-financement, en précisant que cette position ne signifiait pas acceptation des réformes.

b) **Le Service Commun des Laboratoires** a demandé à titre exceptionnel le co-financement de la réalisation des essais de qualification **des sorbonnes** qui sont des équipements de protection collective des laboratoires. Vu l'importance de ces appareils, le Code du travail précise que **l'employeur** doit les vérifier et les maintenir en parfait état de fonctionnement : les essais évoqués y contribuent. Après discussion en interruption de séance et dans l'intérêt des agents des laboratoires qui manipulent des substances dangereuses, l'ensemble des Fédérations ne s'est pas opposé au co-

financement demandé et s'est **abstenu permettant ainsi l'attribution des crédits, tout en souhaitant que le suivi de l'utilisation des crédits sollicités soit présenté en CHSM.**

6- PROPOSITION D'ETUDE SUR LES DISCRIMINATIONS LIEES A LA SANTE LORS DES RETOURS AU TRAVAIL

FO Finances s'est déclarée favorable au projet d'étude présenté par Mr HUE (délégué à la diversité et à l'égalité professionnelle), sur la **discrimination liée à la santé suite au retour dans les services d'agents** en congé de longue maladie (CLM) ou congé de longue durée (CLD), d'autant que le rapport annuel de la Médecine de Prévention a mis le doigt sur cette discrimination en précisant que les conditions de reprise des agents concernés étaient de plus en plus difficiles.

7 – POINT D'INFORMATION SUR LES NOUVEAUX MARCHES DE NETTOYAGE PAR LE SERVICE DES ACHATS DE L'ETAT (SAE).

Un document du SAE a été remis en séance. La vision toujours positive exprimée par la SAE contredite par les rapports de visites des IHS, des Médecins, par les constats des CHS des agents et par l'ensemble des syndicats, a entraîné les **protestations unanimes des Fédérations** qui ont dénoncé, une fois de plus, **les points noirs du nettoyage des locaux et des sanitaires** de même que la façon dont certaines **sociétés de nettoyage traitent leur personnel.**

▶ ▶ ▶ **CALENDRIER 2010**

CHSM
- 07 octobre 2010
- 09 décembre 2010

Groupe de Travail « Santé au Travail » du CHSM :
- 10 septembre 2010

✎ N'OUBLIEZ PAS DE TRANSMETTRE A LA FEDERATION VOS REMARQUES, PROBLEMES DIVERS RENCONTRES AFIN QUE NOUS PUISSIONS DEFENDRE AU MIEUX LES CONDITIONS MATERIELLES DE TRAVAIL DES AGENTS.